



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 12733

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'augmentation préoccupante de l'obésité chez les enfants. En effet, avec un taux d'augmentation annuel de 5,7 %, l'obésité chez les enfants risque de devenir à court terme un problème nutritionnel très grave. Une récente enquête faite par UFC-Que Choisir démontre que dans de nombreux domaines, la consommation de produits alimentaires par les enfants implique un déséquilibre nutritionnel certain. Il en est ainsi des spots publicitaires qui lors des programmes télévisés pour la jeunesse portent sur les produits alimentaires les plus déséquilibrés ; il en va de même pour la présentation des confiseries dans les différentes actions de marketing alimentaires pratiquées à la fois par les marques et les professionnels de la vente. Plus grave encore, une enquête de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, en date de février 2007, montre que sur 784 établissements scolaires, 25 % des cantines n'appliquent pas la circulaire de 2001 relative à la qualité nutritionnelle et 11 % de celles-ci n'en connaissent pas l'existence. En trois générations, la consommation des confiseries et de ses produits dérivés a été multipliée par deux, celles des boissons sucrées par trois et celle des crèmes desserts par huit. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre dans les domaines de la nutrition afin que la santé des enfants ne soit pas en danger, les recommandations du programme national de nutrition santé (PNNS), ainsi que la diffusion des messages sanitaires n'ayant aucune incidence sur l'alimentation proposée aux enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12733

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7780

Question retirée le : 18 mars 2008 (Retrait pour cause de question identique)